



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Cheffe de division
Laurence DIDION

Chef du bureau DPAAE 4

Joanna LUPINSKA

Affaire suivie par :

Joanna LUPINSKA

Tél : 03 83 86 22 71

Mél : joanna.lupinska@ac-
nancy-metz.fr

9, rue des Brice

C.O. n°30013

54035 Nancy Cedex

Rectorat Division des personnels d'administration et d'encadrement

Nancy, le 21/03/2023

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de madame la directrice et messieurs les
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : recrutement par liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2023

Références :

- note de service ministérielle n° MEND2233216N du 8 décembre 2022 relative à l'accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction pour la rentrée 2023, publiée au Bulletin officiel n° 48 du 22 décembre 2022 (pages 10 à 12),

- lignes directrices de gestion ministérielles n° MENH2131955X du 25 octobre 2021 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publiée au Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 octobre 2021 (page 34 en ce qui concerne l'accès au corps des personnels de direction par voie d'inscription sur liste d'aptitude)

Les candidats devront se référer :

- à la note ministérielle concernant les modalités d'inscription et le contenu du dossier de candidature
- aux lignes directrices de gestion concernant les conditions requises pour candidater, rappelées ici (conditions examinées au 1^{er} septembre 2023) :
 - o justifier de 7 ans de services en qualité de fonctionnaire titulaire de catégorie A et avoir exercé à temps plein des fonctions de direction dans un EPLE pendant 20 mois
 - ou o justifier de 4 ans de services en qualité de fonctionnaire titulaire sur des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1^{er} degré

Les candidats devront effectuer la saisie de leur candidature dans COLIBRIS – Mon portail RH **entre le 3 avril et le 24 avril 2023** inclus. Les services académiques vérifieront la recevabilité des demandes et informeront les intéressés en cas de non-recevabilité.

Pour le recteur,
Par délégation,
Le secrétaire général d'académie adjoint,
Directeur des ressources humaines,

Laurent SEYER